



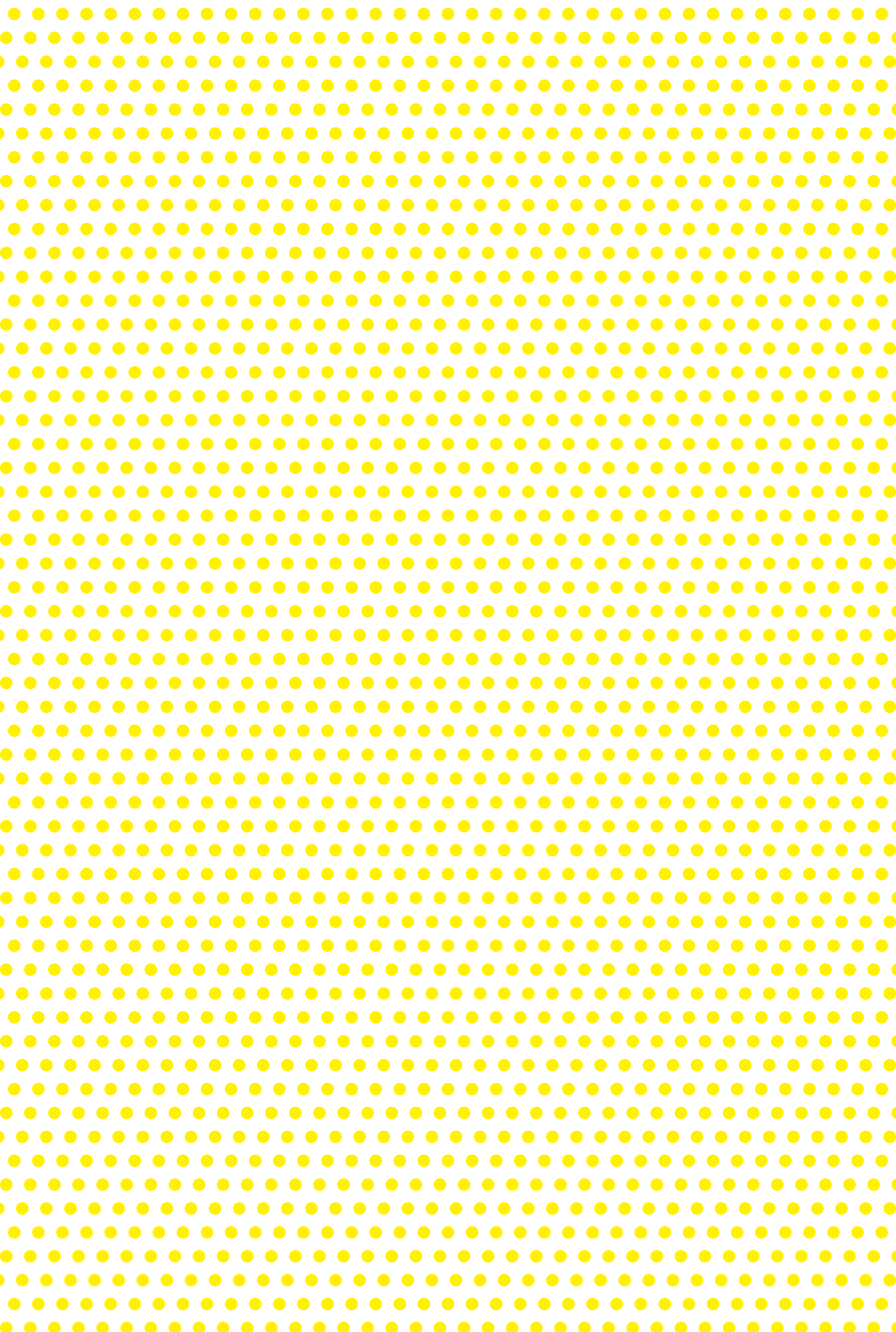
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

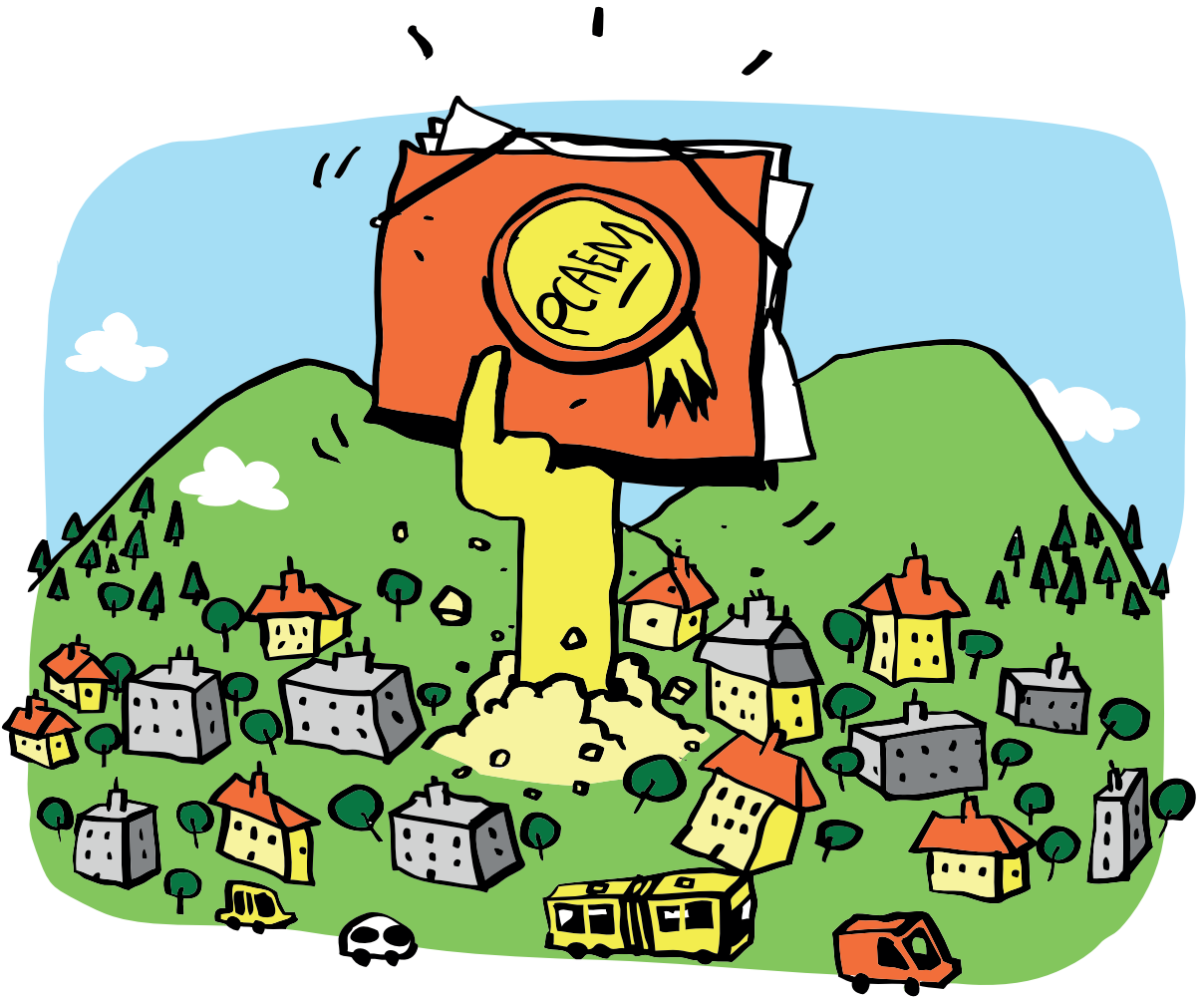
*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE DE LE GUA





Sommaire

- 5** Introduction
- 6** AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 9** AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 12** AXE 3 : valoriser les ressources du territoire
- 15** AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 18** AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

La commune de Le Gua

s'engage à mettre en œuvre les actions détaillées ci-après à horizon 2026.

AXE 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre (notamment l'ABC et son avancée) : affichages, réseaux sociaux, bulletin municipal, politeia...
- ✓ Sensibiliser les habitants à la protection des espaces agricoles, naturels, boisés, et les informer sur les services écosystémiques rendus par ces espaces : séquestration carbone, infiltration des eaux de pluie et régulation du cycle de l'eau, évapotranspiration et fraîcheur estivale, maintien de la biodiversité, approvisionnement, loisirs...
- ✓ Poursuivre le plan de gestion durable des forêts communales et zones boisées, en veillant à leur cohérence avec les plans de gestion des parcelles métropolitaines et de l'ONF attenantes. Etudier la possibilité de plans de gestion public/privé avec les propriétaires de parcelles.
- ✓ Initier une démarche de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), en collaboration avec le Département, la Métropole et les communes de la rive gauche du Drac.
- ✓ Lors des évolutions du PLUi, et en fonction de l'évaluation de l'ABC, soutenir le classement de zones protégées : espaces verts protégés, espaces boisés classés (arbres, alignements d'arbres ou masses boisées), secteurs de biodiversité.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.
- ✓ Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts, et un entretien favorable à la biodiversité.
Informers les habitants sur ces pratiques et leurs bienfaits, les sensibiliser à une gestion durable des espaces verts privés et aux alternatives aux produits phytosanitaires.
- ✓ Adapter et diversifier les essences plantées dans les espaces verts pour améliorer leur résilience au changement climatique : espèces résistantes à une augmentation des températures moyennes, à des périodes de stress hydrique, économes en eau, locales, peu allergènes, à feuilles caduques pour favoriser l'ensoleillement l'hiver...
- ✓ Poursuivre les projets de préservation ou d'entretien de la biodiversité et des continuités écologiques dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue dans les villes et villages : 10 nichoirs à chauves souris sur toutes la commune.
- ✓ Poursuivre l'aménagement et l'entretien de la mare de St Barthélémy, en partenariat avec la LPO

- ✓ En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse : extinction nocturne, jour de la nuit, villes et villages étoilés...
- ✓ Editer l'atlas de la biodiversité communale (ABC), et sensibiliser les habitants à la faune et la flore locales (livrets informatifs, animations, ateliers, panneaux informatifs sur les espèces...) : observatoire photographique participatif notamment avec Gentiana.

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ✓ Mener une campagne de plantation dans les espaces verts communaux.
- ⚖️ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables dans le cadre de l'extension de l'école, conformément aux dispositions du PLUi
- ✓ Mener des projets de désimperméabilisation d'espaces publics : parking de la salle polyvalente, cour d'école et cimetière.
- ✓ Communiquer et sensibiliser les habitants aux bienfaits de la végétalisation de la ville : panneaux et livrets informatifs, relais vers des associations.

Limiter l'artificialisation des sols

- ⚖️ Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.
- ✓ Encourager les promoteurs privés à privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.
- ✓ Encourager et faciliter la densification des quartiers pavillonnaires "build in my backyard" (BIMBY), plutôt que l'extension urbaine.
Par exemple, faire connaître ce mode de construction, organiser des speed-datings entre propriétaires de pavillons et particuliers en recherche de foncier, etc.

ADAPTATION


Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.
- ✓ Mettre en place une stratégie de réduction des îlots de chaleur urbains pour les espaces relevant de la compétence communale : végétalisation d'un rond point, réparation de la fontaine devant la mairie, café de la place du centre...

Anticiper et gérer les risques

- ✓ En période de canicule donner des recommandations d'usage aux habitants les plus vulnérables.
- ⚖️ Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- ✓ Poursuivre le travail avec les promoteurs privés pour une prise en compte des risques actuels et futurs dans les projets immobiliers du territoire, au-delà des exigences réglementaires.
- ✓ Communiquer auprès des particuliers, via l'architecte conseil, sur les mesures à intégrer dans leurs projets de construction ou de rénovation pour en assurer la résilience. Rappeler les obligations d'entretien des espaces boisés autour des habitations pour limiter le risque d'incendie.
- ✓ Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (moustiques et chenilles notamment).

Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique, notamment sur l'usage des bassins.
-  Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLU.
- Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales sur les services techniques, pour l'arrosage des espaces verts communaux. Travailler sur les pratiques d'arrosage : régularité, quantité, installation de goutte-à-goutte...
- Rappeler aux riverains des cours d'eau leur devoir d'entretien, et communiquer sur les bonnes pratiques.
- Protéger des pollutions les aires d'alimentation de captage d'eau.
 - Sensibiliser les habitants et les agriculteurs, contractualiser avec les agriculteurs présents sur ces aires... pour éviter les pollutions liées à l'utilisation de pesticides et fertilisants.
 - Lors de la déclaration de chantiers en mairie par les exploitants forestiers, signaler ces chantiers à la Métropole pour une mise en place de procédures de protection liées aux pollutions dues aux hydrocarbures et au brassage de terre par les engins forestiers.

AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- Repérer les ménages sensibles, le cas échéant via le CCAS, et leur proposer un accompagnement dédié.

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.
- Communiquer sur l'intérêt de la rénovation énergétique et les bénéfices apportés, et organiser des actions de sensibilisation pour inciter les propriétaires à engager des travaux notamment via l'architecte conseil du CAUE.
- Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- Communiquer sur les émissions des différents modes de chauffage, et sur les gains énergétiques et économiques potentiels d'un changement d'équipement, afin d'encourager le renouvellement des systèmes de chauffage vers des équipements plus performants et moins polluants.
- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
- Soutenir activement le dispositif Prime Air Bois.
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- Proposer une première rencontre en mairie aux habitants souhaitant construire sur la commune, pour les inviter à rechercher des critères de performance énergétique plus ambitieux que la réglementation en vigueur, et les sensibiliser au bioclimatisme.
- Contrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.
- Réduire la vitesse maximale autorisée sur certaines voies dans le cadre de l'initiative "métropole apaisée".

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- Sensibiliser à l'intérêt des modes actifs en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique, mais également du fait de la pratique d'une activité physique régulière.
- Afficher dans l'espace public et les bâtiments communaux des plans multimodaux (itinéraires piétons et cyclables, arrêts de transports en commun...).
- Organiser des événements de promotion des modes doux : fête du vélo à l'école de Prelenfrey et renouvellement de stands à l'occasion d'événements locaux (Vélo+ lors de la foire aux escargots)
- Encourager à la mise en place pérenne d'un pédibus pour desservir l'école : sensibilisation, création de circuits, installation de panneaux, facilitation des inscriptions (via un formulaire collaboratif en ligne, par exemple).
- Collaborer avec la Métropole, pour soutenir les projets d'aménagements de cheminements piétons et cyclables et la création d'une signalisation spécifique sur l'avenue du Vercors et place du centre.
- Organiser ou soutenir, en lien avec des associations locales, des ateliers d'apprentissage du vélo ou de remise en selle, des ateliers de réparation de vélos (vallée de la Gresse en transition).

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun : communiquer sur les lignes existantes et horaires.
- Encourager et faciliter le covoiturage via éventuellement un sondage à la population.
- Encourager et organiser l'autostop.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- Communiquer sur le maillage territorial de bornes et stations de recharge pour favoriser le développement ou électriques auprès des particuliers.
- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.
- Communiquer auprès des entreprises implantées sur la commune, pour leur faire connaître les dispositifs existants d'aide à la transition, et faciliter leurs démarches (audit, bilan carbone, rénovation, changement d'équipements de chauffage, aides financières pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire moins polluant...).

AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale


- Inventorier les friches et terrains disponibles sur le territoire pour y permettre l'installation d'agriculteurs et producteurs avec l'aide du département.
- Faire connaître auprès des agriculteurs installés ou souhaitant s'installer sur la communes les aides proposées par Grenoble Alpes Métropole notamment.
- Aider à l'installation des agriculteurs, en lien avec la Métropole, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL).

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Faire connaître l'offre alimentaire locale via le bulletin municipal, le site internet, le marché hebdomadaire.
- Valoriser les produits locaux lors des événements festifs.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- Mettre en oeuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- Intégrer la démarche du PAiT en restauration collective :
 - Aller au-delà des seuils réglementaires et proposer des produits de qualité et durables plus régulièrement, qu'ils soient labélisés ou non. Par exemple : en proposant un produit biologique et/ou de qualité par repas, en s'orientant notamment vers le 100 % (bio / durable) pour les fruits et légumes...
 - Favoriser les produits locaux, pour soutenir l'agriculture du territoire et limiter l'impact carbone lié au déplacement des marchandises.
- Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes, et aller au delà des dispositions de la loi Egalim, en valorisant la démarche engagée grâce à des panneaux et des ateliers autour de l'agriculture de qualité, biologique et locale. Profiter de cette démarche pour faire connaître aux élèves et à leurs parents les producteurs locaux. Encourager les visites de fermes pédagogiques pour les écoles et centres de loisirs.
- Aller au delà du seuil réglementaire d'un repas végétarien par semaine, et proposer une alternative quotidienne au plat carné ou des repas moins carnés en appliquant une diversification des sources de protéines


-  Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions avec les agents de la restauration scolaire.
Rechercher un débouché pour les excédents. Collecte des déchets organiques mise en place par la Métropole.

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- Mettre en place des jardins partagés nourriciers, potagers éducatifs à l'école du Bruyant, et/ou faciliter la mise en œuvre de ces initiatives par des habitants en leur apportant un soutien financier ou technique (mise à disposition de terrains, notamment). Relayer l'information sur l'appel à projets métropolitain pour la création de jardins et ruchers partagés.
- Développer des plates-bandes et jardinières municipales de plantes aromatiques. Faire connaître l'emplacement de ces plantations pour que les habitants puissent les récolter (panneaux informatifs).

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".
- Mettre à disposition des habitants un broyeur de déchets verts géré par la commune, à travers le partenariat avec la Métropole. Communiquer sur cette offre et sur les avantages à utiliser les végétaux broyés comme paillage.
- Mettre en place un système d'échange, de troc ou de distribution de plantes et graines, ou une grainothèque de plantes sauvages ou potagères, disponibles à la bibliothèque municipale.
-  Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts par courrier de la police municipale dans boîte aux lettres de l'habitant.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Contribuer à faire connaître les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.
- Faciliter l'installation de sites de compostage partagé (notamment dans les jardins partagés et sur espace public) en recensant les lieux les plus appropriés, autorisant leur installation (accompagnée par la Métropole) et en prenant en charge l'approvisionnement de broyat (service de livraison ou point de dépôt), ou en aidant au fonctionnement (un brassage par mois par un employé communal, par exemple).

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.
 - Distribution de flyers dans les boîtes aux lettres
 - Communiquer sur les consignes de tri, en orientant vers le site internet de la Métropole pour une mise à jour automatique des informations ; et sur les conséquences des erreurs de tri.
 - Solliciter l'intervention des Messagers du Tri de Grenoble-Alpes Métropole lors des évènements communaux.
- Lutter contre les dépôts sauvages. Les éliminer lors de journées citoyennes.

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.
- ☑ Créer et mettre à disposition des habitants des lieux de gratuité et d'échange (boîtes à livres). Organiser ou soutenir des vide-greniers, trocs thématiques.
Organiser, en partenariat avec la Métropole, des animations régulières en déchèterie et lors des recycleries éphémères pour inciter au réemploi des produits.
- ☑ Participer à l'opération de collecte de textiles organisée par Grenoble-Alpes Métropole, et identifier les endroits stratégiques pour l'installation de points de collecte temporaires de textiles.

AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en oeuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal par invitation du correspondant Alec à un BM et demande de recenser les actions au fur et à mesure.
- Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées, compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique, pendant l'élaboration du budget et du PPI, pendant l'organisation des événements.
- Mobiliser les services et sensibiliser les agents à la nécessité de travailler sur ces sujets de façon transversale entre services (mission de la DGS)

Organiser la gouvernance interne

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu référents. Mise en place d'une réunion-bilan annuelle avec élus et agents.

Former les agents communaux

- Permettre aux agents communaux une montée en compétence sur les nouveaux sujets émergents avec l'engagement de la commune et qui touchent leur activité, en leur dégageant du temps pour se former sur l'énergie, l'impact carbone, la réduction des déchets, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique...

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.
Par exemple : organiser une présentation annuelle (consommations et coûts) et questionner les plages d'utilisation des locaux.
- Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.
Par exemple : planification horaire du chauffage / éclairage / ventilation en fonction de l'occupation des lieux, prise en compte des périodes de vacances, régulation de température en fonction des activités...
- Soutenir l'amélioration de la gestion des déchets, via notamment la mise en place d'actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire, consommation de papier...) ainsi que du tri dans les écoles, les APC, la bibliothèque, la mairie : tri des emballages et papiers.
- Inciter les associations utilisatrices de bâtiments communaux à réduire leurs déchets (notamment en bannissant la vaisselle jetable) et à respecter les consignes de tri en place. Installation de lave-vaisselle dans les 2 salles des fêtes. Incitation à l'investissement de vaisselle réutilisable ou recyclable lors de l'attribution des subventions aux associations.
- Pour les locaux communaux proposés à la location ou au prêt : intégrer à la charte de mise à disposition un paragraphe relatif à la sobriété énergétique, à l'obligation du respect des consignes de tri, à l'interdiction d'utilisation de vaisselle jetable.
Mettre à disposition un lave vaisselle, et faire connaître les solutions de prêt de vaisselle.
- Inciter les directrices d'école à proposer des ateliers ludiques de sensibilisation du personnel et des usagers : sobriété énergétique, cuisine locale, jardinage, compostage, potagers, éco-consommation...
- Sensibiliser les utilisateurs aux questions de qualité de l'air intérieur : emprunt d'un AirKit auprès de la SPL ALEC pour réaliser des mesures...
- Aider les utilisateurs à privilégier une mobilité douce : emprunt de vélos à la Métropole pour le personnel communal
- Engager le cimetière communal dans une démarche de tri des déchets et de compostage des déchets végétaux.

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Energie

- Sensibiliser les habitants aux enjeux de vulnérabilité du territoire au changement climatique, et aux mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en place à toutes les échelles, et sur tous les sujets : habitat, mobilité, consommation, déchets, préservation de la biodiversité...
- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Energie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

Organiser des évènements autour des thématiques Climat Air Energie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'évènements communaux existants

- Profiter des évènements nationaux et semaines à thèmes (Semaine du Développement durable, Challenge mobilité, Jour de la nuit...) pour organiser des évènements dans la commune, sensibiliser les habitants et valoriser les actions mises en oeuvre dans le cadre du Plan Climat Air Energie.
- Profiter d'évènements locaux (forum des associations, fête de village, fête de quartier...) pour communiquer sur ces thématiques et sensibiliser le public.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- Faire connaître aux écoles les dispositifs d'éducation à l'environnement proposés par Grenoble-Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.

AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Poursuivre la mise en place du suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.
- ✓ Mettre en place une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion de la ventilation...), a minima sur les bâtiments les plus énergivores.
Par exemple :
 - Organiser des campagnes de mesures des températures (par l'ALEC)
 - Installer un système de pilotage et de suivi à distance à l'école Le Bruyant
 - Programmer le chauffage pièce par pièce en équipant les radiateurs de vannes motorisées dans les 2 classes de l'école de Prélenfrey et à la bibliothèque
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments.
Par exemple :
 - 1 fois par an minimum pour les écoles (pour changer les dates de vacances scolaires), et si possible pour l'ensemble des bâtiments.
 - Lors d'un changement d'usage ou d'une réhabilitation.
- ✓ Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés sur "hors gel" pendant les vacances.

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- ✓ Réaliser un état des lieux des bâtiments, de leurs usages et occupation, et des perspectives d'évolutions de ces usages, comme préalable à toute construction neuve de bâtiment public.
- ✓ Définir une stratégie de réduction des surfaces chauffées, en favorisant les mutualisations inter-services (réunions dans les salles de la mairie), des usages complémentaires de bâtiments (maison du parc pour école et associations).

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements (salle polyvalente, école le Bruyant)
- ✓ Réaliser un état des lieux des équipements permettant de prioriser les remplacements, et intégrer ces remplacements dans une programmation pluriannuelle d'investissement.
- ✓ Remplacer la chaudière fioul de l'église des Saillants par d'autres sources énergétiques sans attendre la fin de vie de l'équipement.
- ✓ Remplacer les équipements (en commençant par les plus énergivores ou polluants) par des équipements à haute performance énergétique et/ou utilisant des énergies renouvelables.

- ☑ Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

Rénover les bâtiments publics

- ☑ Associer à la stratégie de rénovation des bâtiments communaux une Programmation Pluriannuelle d'Investissements.
- ☑ Valoriser les CEE liés aux opérations réalisées, pour investir dans la transition énergétique.

Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

- ☑ Limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements en ne construisant que les surfaces nécessaires, en favorisant la rénovation, et en conservant une part végétalisée dans le projet, conformément ou au delà des dispositions du PLUi (salle polyvalente et école Le Bruyant), avec le plan Canopée.

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- ⚖️ Evaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- ☑ Consulter le cadastre solaire Métrosoleil et, selon les opportunités, installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toits des bâtiments communaux, ou en faire installer par un tiers investisseur, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.
- ☑ Mettre en place une politique d'achat d'énergies renouvelables (électricité verte, biométhane, bio-GNV...), en demandant un lien direct avec la production d'ENR, pour les consommations communales.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- ☑ Recenser les véhicules communaux, et identifier les plus anciens et les plus polluants.
- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- ☑ Évaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- ☑ Renouveler progressivement la flotte communale, pour des véhicules peu énergivores et faiblement émetteurs de GES et de pollution atmosphérique, en commençant par les plus anciens ou polluants.
- Diversifier son parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service : un pour le policier municipal et un pour la coordinatrice scolaire.

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Avec l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- ✓ Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux (La Bacharde), baisse de l'intensité d'éclairage par système bluetooth, extinction nocturne de 23h30 à 5h30. Coupler cette action avec une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfiques pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...).
- ✓ Renouveler les point lumineux :
 - Établir un plan de rénovation de l'éclairage public, conformément aux orientations du SDAL et fixer des engagements chiffrés, faire une programmation pluriannuelle d'investissements.
 - Lors du remplacement de points lumineux, choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse. Choisir les équipements en prenant en compte leur cycle de vie et leur recyclabilité.
- ✓ Remplacer les anciennes décorations de Noël par des LED au fur et à mesure.

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- ✓ Bannir les pesticides du terrain de foot et des cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.
- ✓ Entretien et développer les espaces verts communaux de manière durable, favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique. Prendre en compte les recommandations présentées dans la Charte de l'Arbre. Développer une gestion différenciée des espaces verts et broyer les déchets verts sur place.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique

- ✓ Formaliser un plan de sensibilisation, avec des actions déclinées selon les besoins et activités de chaque service : communiquer sur les consommations annuelles, caractériser les usages de l'énergie de chacun (bureaux, mobilité, mise en œuvre technique...) et entreprendre des mesures de sensibilisation adaptées (éteindre la lumière, baisser le chauffage, couper les veilles, atelier chasse au gaspillage...). Communiquer sur les bons gestes de manière diversifiée (affichage, quiz, nudges, visites techniques...) et intégrer des formations à la sobriété dans les plans de formation annuels des agents.

Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

- ✓ Dans les locaux : installer des petits équipements économes (mousseurs, chasses d'eau double flux...), sensibiliser aux usages économes en eau (lavabos, chasses d'eau...).
- ✓ Dans la mise en œuvre des compétences communales : encourager les agents à une vigilance particulière sur la consommation d'eau (exemple : entretien des espaces verts, voiries, cantines scolaires...).

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- ✓ Élaborer un plan d'actions pour réduire la production de déchets, suite à la réalisation du diagnostic.
- Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif.
- ✓ Faire don du matériel renouvelé à des structures de réemploi (exemple : matériel informatique, y compris hors-service pour récupération des composants, mobilier de bureaux...).

Instaurer une politique d'achats publics responsables

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.
- Travailler avec les agents à l'instauration de clauses environnementales dans les marchés publics. Au besoin, réaliser un état des lieux des clauses environnementales appliquées dans les contrats et commandes, et chercher à en réhausser l'ambition en fonction des types d'achats.

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

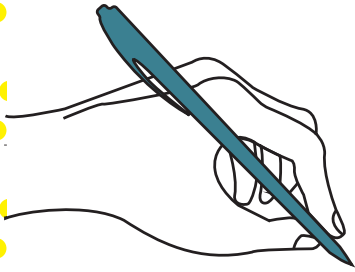
- Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.
Comprenant par exemple :
 - S'approvisionner en produits locaux, de saison, végétariens (pour un buffet, verre de l'amitié...) et limitant les emballages.
 - Utiliser des verres réutilisables et des poubelles de tri.
 - Bannir la vaisselle jetable ainsi que la décoration à usage unique.
- Utiliser le dispositif Pack éco-évènement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.
- S'équiper de vaisselle lavable et de poubelles de tri pour les évènements communaux, de manière à constituer un kit pour éco-évènement, et le prêter gratuitement pour tous les évènements locaux (associations, festivals, entreprises, habitants...).

Mettre en place un usage responsable du numérique

- Sensibiliser les agents aux pratiques numériques responsables : sobriété dans les usages, maîtrise du stockage des données (mails notamment), requêtes web par adresse de site, suppression des veilles, réduction de la qualité des vidéos...
- Limiter l'utilisation d'objets connectés superflus (écrans d'affichage...)
- Travailler à une éco-conception des services numériques proposés par la commune : site web, services en ligne...
Inclure des clauses environnementales dans les cahiers des charges, à destination des prestataires.

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants

- Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
 - Envers les agents de la commune.
 - Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.



**Monsieur le Maire
de la commune de Le Gua**

**Monsieur le Président
de Grenoble Alpes Métropole**

Simon Farley

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

